

Élections 2020

Appel à candidatures au renouvellement du tiers sortant du comité de la SHF

Conformément aux statuts de la SHF, chaque année le tiers du comité est appelé à renouvellement.

Le comité de la SHF tient à souligner l'importance de ce renouvellement qui est une garantie de la représentativité et du fonctionnement démocratique de notre société. Être membre du comité de la SHF, c'est promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine des langues ibériques, c'est œuvrer à la solidarité de l'hispanisme français et à sa défense, c'est enfin contribuer à une meilleure communication et à une meilleure connaissance entre collègues. Faire acte de candidature au comité de la SHF implique une participation régulière aux réunions et aux travaux du comité ; c'est aussi prendre part aux tâches inhérentes à la vie de la société.

Les membres du comité de la SHF, élus en 2017, et dont les noms suivent arrivent au terme de leur mandat :

- ✓ Frédéric ALCHALABI (termine son 3^e mandat)
- ✓ Michèle ARRUÉ (termine son 1^{er} mandat)
- ✓ Carole FILLIÈRE (termine son 1^{er} mandat)
- ✓ Marc GRUAS (termine son 1^{er} mandat)
- ✓ Laurie-Anne LAGET (termine son 2^e mandat)
- ✓ Marta LÓPEZ IZQUIERDO (termine son 1^{er} mandat)
- ✓ Françoise MARTINEZ (termine son 2^e mandat)
- ✓ Merce PUJOL (termine son 2^e mandat)
- ✓ Pauline RENOUX-CARON (termine son 1^{er} mandat)
- ✓ Sarah VOINIER (termine son 3^e mandat)

Les candidats aux élections 2020 sont invités à se faire connaître auprès de la secrétaire générale avant le par courrier électronique à : laurieannelaget@yahoo.fr

Outre leur université d'appartenance, leur grade et leur domaine de spécialité, il est demandé aux membres faisant acte de candidature de rédiger quelques lignes de présentation (moins de 1200 caractères espaces comprises), indiquant leur motivation pour agir au sein du Comité de la SHF. Le but recherché est de personnaliser davantage ces élections tout en permettant aux votants de mieux connaître les collègues à élire.

Il est rappelé que, selon les statuts, « les membres sortants sont rééligibles dans la limite de trois mandats consécutifs » (article 11) ; d'autre part, le règlement intérieur de la société stipule (article 5) que

Le Comité comprend au moins six non-professeurs, un doctorant ou post-doctorant, ainsi que trois membres appartenant à une discipline autre que l'espagnol, dont obligatoirement un lusitaniste et un catalaniste. Lors du renouvellement annuel par tiers du Comité, les bulletins de vote comportent au moins : 1) 2 non-professeurs 2) suivant la composition du comité, éventuellement un doctorant ou post-doctorant, un lusitaniste et/ou un spécialiste d'une autre discipline.

Rappel : NE SONT PAS CONCERNÉS par ce renouvellement les membres élus en 2018 et 2019 dont les noms suivent (entre parenthèses l'année de leur élection et/ou réélection) :

- Silvia Capanema, Université de Paris 13 (2019)

- Zoraida Carandell (2012-2015-2018)
- Idoli Castro, Université Lyon 2 (2019)
- Sandra Contamina, Université d'Angers (2016-2019)
- Fernando Copello, Le Mans Université (2015-2018)
- Graça Dos Santos, Université Paris Nanterre (2019)
- Xavier Escudero, Université du Littoral (2016-2019)
- Ève Fourmont-Giustiniani, Université Aix-Marseille (2018)
- Pascal Gandoulphe, Université Aix-Marseille (2018)
- Marion Gautreau, Université Toulouse 2-Jean Jaurès (2018)
- Émilie Guyard, Université de Pau et de Pays de l'Adour (2015-2018)
- Sonia Kerfa, Université Grenoble Alpes (2016-2019)
- Marion Le Corre-Carrasco (2018)
- Nadia Mékouar-Hertzberg, Université de Pau (2016-2019)
- Laurence Mullaly (2019)
- Catherine Pélage, Université d'Orléans (2016-2019)
- Anne Puech, Université de Rennes 2 (2016-2019)
- Helena Queirós (2018)
- Hélène Thieulin-Pardo, Sorbonne Université (2015-2018)
- Cécile Vincent-Cassy (2015-2018)

Rappel de la procédure et du calendrier

- Déclaration de candidatures : envoi à Laurie-Anne Laget **jusqu'au 14 septembre 2020**
- **Affichage** de la liste des candidats et des professions de foi sur la **page d'accueil du site** le **15 septembre 2020**
- Le **vote** aura lieu par **voie électronique** sur la partie spécialement destinée à cette fonction du site de la SHF **entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020**.
- Pour pouvoir voter, il faut **être à jour de sa cotisation**.
- Le **dépouillement** se fera le **16 octobre** et les **résultats** seront proclamés lors de la réunion du Comité qui aura lieu au Colegio de España le samedi **17 octobre 2020**.

Bien cordialement,

La Secrétaire générale, Laurie-Anne Laget